

**RÈGLEMENT DU RAID INSA LYON – ORANGE**  
**13 EME EDITION – 18,19 & 20 AVRIL 2020**



# TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS.....	2
ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS.....	2
ARTICLE 4 : COUREURS.....	3
ARTICLE 8 : RAIDBOOK.....	4
ARTICLE 8 : MATÉRIEL.....	4
ARTICLE 7 : SECOURS/SÉCURITÉ.....	5
ARTICLE 5 : CODE DE LA ROUTE.....	6
ARTICLE 3 : EQUIPES & CLASSEMENT.....	6
ARTICLE 14 : PÉNALITÉS .....	7
ARTICLE 16 : ABANDONS.....	8
ARTICLE 19 : CONTROLE ANTI-DOPAGE .....	8
ARTICLE 17 : RÉCLAMATIONS.....	8
ARTICLE 6 : ASSISTANCE/ACCOMPAGNATEURS.....	8
ARTICLE 9 : CAMPING.....	9
ARTICLE 10 : NOURRITURE.....	9
ARTICLE 11 : L'ORGANISATION .....	9
ARTICLE 12 : ASSURANCES.....	10
ARTICLE 13 : MODIFICATION ET ANNULATION.....	10
ARTICLE 15 : DOMMAGES MATÉRIELS.....	10
ARTICLE 18 : PRÉSERVATION DES MILIEUX TRAVERSÉS.....	10

## ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Le Raid INSA Lyon - Orange 2020 se déroulant les 18, 19 & 20 avril 2020 est organisé par le Bureau des Elèves de l'INSA Lyon dont le siège social est situé au : 20 avenue Albert Einstein 69621 Villeurbanne Cedex. La course est composée d'un enchaînement d'épreuves faisant intervenir plusieurs disciplines sportives. Le règlement spécifique de chaque épreuve ainsi que les itinéraires seront présentés aux concurrents lors de l'accueil avant le départ et dans le "Raidbook" (voir article 4).

Le Raid INSA Lyon - Orange est une épreuve inter-écoles et entreprises dont les modalités d'organisation respectent l'esprit d'une épreuve par équipes accessible physiquement et techniquement à des personnes en bonne condition physique et sans connaissance particulière des sports et activités pratiqués. L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du règlement. Les participants doivent s'informer et accepter les modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement et prendre connaissance du règlement spécifique à chaque épreuve qui sera précisé dans le Raidbook. L'épreuve se déroulera en conformité avec la législation des régions traversées. Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leurs exploitations, à titre informatif ou publicitaire par le BdE INSA Lyon et ses partenaires.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Le Raid est ouvert à tous les étudiants, entreprises, organisations professionnelles (associations, groupements...) ainsi qu'à toute personne extérieure. Pour être considéré comme étudiant, le participant devra être scolarisé durant l'année scolaire en cours. Notre parcours correspondant à une distance XL selon les règlements de la fédération française de triathlon, il est accessible à partir de la catégorie Sénior (né en 2000 et avant). Les participants extérieurs à cette catégorie pourront participer sous réserve de la délivrance d'une dérogation au Raid INSA Lyon – Orange.

Les inscriptions débuteront le **24 Février 2020** et fermeront le **12 avril 2020**. Le dossier d'inscription comprend :

- Une fiche par participant attestant la capacité de savoir nager 100 mètres avec courant et l'approbation du règlement

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport en compétition de moins d'un an à la date du dernier jour de l'épreuve, et valide selon les lois en vigueur
- Une attestation de responsabilité civile
- La fiche d'inscription remplie et signée

Si le nombre d'équipes inscrites venait à dépasser la capacité d'accueil de l'événement, la sélection des équipes se fera selon l'ordre de dépôt des **dossiers complets**. Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente. Des places sont réservées aux équipes entreprises (rencontre et parrainage).

Les équipes inscrites pourront se faire rembourser leur inscription jusqu'au 10 avril 2020 si elles se désistent. Passée cette date, aucun remboursement ne sera accordé sauf sur raison médicale (sous présentation d'un certificat médical).

### ARTICLE 3 : COUREURS

- Tout coureur atteste savoir nager 100m avec un courant par le biais de sa fiche d'inscription.
- Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à la boussole.
- Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.
- Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course pour raison médicale.
- Tout coureur atteste être apte à participer au Raid INSA Lyon - Orange par le biais d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisport en compétition de moins d'un an à la date du dernier jour de l'épreuve.
- Tout coureur doit suivre les indications fournies par le Raidbook et lors du briefing au départ de chaque journée.
- Tout coureur devra porter tout au long des épreuves un dossard (numéro d'équipe) qui lui sera fourni par l'organisation.
- Toute équipe doit porter la balise GPS qui lui sera remise au départ de chaque journée.
- Tout coureur s'engage à respecter les zones agricoles et les propriétés privées et à les contourner.

- Tout coureur s'engage à ne pas quitter le parcours balisé ou la zone de course prévue.

Tout coureur s'engage à respecter les consignes de l'équipe organisatrice concernant le respect de l'environnement et des zones sensibles. En cas de non-respect de ces consignes, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure l'équipe du coureur.

#### **ARTICLE 4 : RAIDBOOK**

Le Raidbook est un document transmis aux participants par l'Organisation, avant le raid. Il regroupe les informations suivantes :

- Les instructions de parcours détaillés
- Le règlement spécifique de chaque épreuve
- Le déroulement du raid
- Pénalités ajoutées pour : omission d'un pointage de course d'orientation, omission d'une balise, non prise d'une boucle optionnelle, dépassement du délai maximum d'une épreuve
- 

#### **ARTICLE 5 : MATÉRIEL**

Le matériel nécessaire pour les épreuves est fourni par l'organisation pour des raisons d'équité et de sécurité. Chaque concurrent doit posséder à tout moment le matériel obligatoire pour chaque épreuve. L'utilisation de cartes d'état-major personnelles, d'émetteurs-récepteurs radio, de téléphones (GSM...) et de systèmes G.P.S. dans l'optique de s'orienter ou de consulter le classement en direct de la course est interdite.

Matériel fourni :

- Canoës, pagaies, gilets de sauvetage
- Baudriers, cordes, casque de montagne et nécessaire escalade pour l'épreuve d'escalade
- Cartes
- Dossards
- Plaques de cadre
- VTT, casque

- 1 porte-carte VTT par équipe

Matériel obligatoire à la charge des coureurs :

- Matériel de camping : tente(s) 4 places par équipe, duvet chaud
- Chaussures type trail, tenue de sport, habits chauds
- Tenue aquatique pour le canoë (prévoir des habits de rechange dans les teambags mis à disposition des coureurs)
- Kit de réparation VTT (Pompe, chambre à air 27.5" et démonte pneu)
- Réserve d'eau
- Boussole

Matériel complémentaire conseillé :

- Matériel de réparation complémentaire pour VTT (dérive chaîne, maillon rapide...)
- Appareil photo
- Guêtres

Toute équipe n'ayant pas tout ou partie du matériel obligatoire se verra disqualifiée.

## **ARTICLE 6 : SECOURS/SÉCURITÉ**

- En cas de danger, il appartient aux participants, même s'ils sont d'une autre équipe, de porter secours au(x) concurrent(s) en difficulté voire blessé(s) et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment si elle le juge nécessaire (conditions météo, dangers potentiels ...etc.)

- Un dispositif de sécurité sera assuré par des secouristes tout au long des épreuves. Ceux-ci seront en permanence en contact avec les organisateurs et couvriront l'ensemble du parcours
- Les équipes doivent rester groupées pendant toutes les épreuves (à portée de vue et de voix)

- Le port du casque est obligatoire pour les épreuves de VTT et Run & Bike.
- Le port du casque de montagne est obligatoire pour les épreuves d'Escalade.
- Les gilets de sauvetage fournis par l'organisation sont obligatoires pour tous les concurrents durant la totalité de l'épreuve de canoë. Il est de plus interdit de porter un sac sous le gilet de sauvetage
- Il est interdit de monter à plusieurs sur un même VTT, notamment lors des épreuves de Run & Bike
- Les équipes devront respecter le code de la route et les recommandations des signaleurs
- Chaque équipe devra toujours être en possession au minimum du matériel suivant : un téléphone chargé dans une pochette étanche, une boussole, et la balise GPS.
- Chaque concurrent devra toujours être en possession au minimum du matériel suivant : une couverture de survie, une lampe torche ou lampe frontale, un sifflet et une réserve d'eau.
- Lors de la progression par équipe, l'utilisation d'un système de traction est autorisée sauf en cas de départs groupés ou définis par la suite. Lors de l'utilisation d'un système de traction : celui-ci doit être largable à tout moment et ne pas être utilisé en descente.

## **ARTICLE 7 : CODE DE LA ROUTE**

La progression des coureurs se fait sur routes et chemins ouverts. Les coureurs sont impérativement soumis au code de la route en vigueur. En VTT, les coureurs doivent circuler en file et pas de front. Les coureurs ne jouissent d'aucune priorité que ce soit à VTT, à pied ou autres. La responsabilité des coureurs est engagée en cas d'accident.

## **ARTICLE 8 : EQUIPES & CLASSEMENT**

Les équipes sont constituées de 4 coéquipiers, hommes ou femmes. Les équipes sont classées sur les podiums ci-après et les trois premières équipes de chaque classement sont récompensées :

- Classement général : toutes les équipes inscrites apparaissent au classement général, dit classement « Scratch ».
- Classement mixte : comprend les équipes composées d'au moins un représentant de chaque sexe.

- Classement féminin : comprend les équipes composées de 4 personnes de sexe féminin.
- Classement entreprises : comprend les équipes 100% entreprise (4 actifs d'une entreprise partenaire) et les équipes "Rencontre" (composées au minimum d'un étudiant et d'un professionnel de l'entreprise inscrite).
- Classement des différentes épreuves sponsorisées.

Les classements sont cumulables.

Les équipes doivent réaliser les parcours des 3 journées. Aucun remplacement de concurrent n'est autorisé. Le classement est effectué à partir du temps réalisé par les équipes, affecté des bonifications ou pénalités encourues pendant les épreuves. Le temps d'arrivée du dernier équipier (4e) est pris en compte pour la totalité de l'équipe. Le poinçonnage des balises doit s'effectuer par le premier de l'équipe au départ et le dernier à l'arrivée de chaque épreuve.

Un classement est établi chaque jour. Le classement des équipes est établi par cumul des temps des trois jours. Des temps limites sont définis sur chaque section. Toute équipe qui se présente au-delà du temps limite, est orientée vers un parcours de substitution ou arrêtée. Les classements Entreprise, Féminin et Mixte seront issus du classement général.

## ARTICLE 9 : PÉNALITÉS

- Omission d'un pointage lors des épreuves d'orientation : pénalité mentionnée dans le Raidbook
- Omission d'un pointage de balise (hors boucle optionnelle) : pénalité mentionnée dans le Raidbook
- Non prise d'une boucle optionnelle : pénalité mentionnée dans le Raidbook
- Dépassement du délai maximum imparti pour une épreuve : pénalité mentionnée dans le Raidbook

Critères de mise hors course d'une équipe :

- Abandon d'un participant
- Aide ou assistance extérieure.
- Absence de matériel obligatoire (dossard, casques, matériel sécurité...).

- Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
- Comportement dangereux ou antisportif.
- Abandon de matériel en cours d'épreuve. (Il est notamment interdit de poser un vélo et de le laisser sans surveillance, en particulier lors des épreuves de Run & Bike.)
- Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets).
- Alcoolémie ou sous-emprise de substances illicites

Toute autre infraction au règlement intérieur peut entraîner des pénalités qui seront déterminées par le directeur de course.

### **ARTICLE 10 : ABANDONS**

L'abandon d'un concurrent entraîne la mise hors compétition de l'équipe. Tout abandon doit être déclaré dans les plus brefs délais à l'organisation. Le changement d'équipier(s) avant le départ doit être signalé à l'organisation.

### **ARTICLE 11 : CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Tout coureur peut être soumis à un contrôle anti-dopage réalisé par les autorités compétentes. Un local sera disponible afin de rendre ce contrôle possible et l'organisation prévoit deux personnes en charge de chaperonner les contrôlés jusqu'au lieu de contrôle. Tout contrôle positif entraînera les sanctions nécessaires

### **ARTICLE 12 : RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents auprès du directeur de l'épreuve. Les décisions du directeur de course sont souveraines.

### **ARTICLE 13 : ASSISTANCE/ACCOMPAGNATEURS**

Pour des raisons d'équité, aucune aide ou assistance extérieure n'est admise pour les équipes en course, sous peine de disqualification. Les accompagnateurs peuvent supporter leur(s) équipe(s) mais ne doivent pas les avantager techniquement. Les accompagnateurs ne peuvent en aucun cas remplacer un concurrent défaillant. Durant les épreuves, les coureurs ne sont pas autorisés à prendre le moindre véhicule, sous peine de disqualification.

## **ARTICLE 14 : CAMPING**

Une zone de camping est mise à disposition pour tous les concurrents. Chaque équipe doit prévoir le matériel de camping (vêtements, sacs de couchage, tente) et sera en charge du montage et du démontage de sa tente.

Par souci d'égalité, tous les coureurs doivent dormir en tente. En cas de conditions climatiques exceptionnelles, l'Organisation proposera un hébergement alternatif.

## **ARTICLE 15 : NOURRITURE**

Tous les repas seront pris en charge par l'organisation à partir du départ de la course le samedi matin, jusqu'au lundi à l'arrivée de la course. Des ravitaillements seront placés de manière régulière sur le parcours. Néanmoins, il est indispensable de partir avec de quoi boire et manger entre chaque point de ravitaillement et au début de chaque journée.

## **ARTICLE 16 : L'ORGANISATION**

L'Organisation :

- Fournit toutes les informations relatives aux inscriptions et à l'organisation.
- Fournit un Raidbook
- Fournit des zones de camping avec sanitaires et lieux de restauration.
- Met tout en œuvre pour définir les itinéraires et la sécurité des concurrents : contrôles de passage, contrôles horaires et postes de secours.
- Assure un service médical pendant l'épreuve et une infirmerie à l'arrivée.

L'Organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent si le médecin de l'épreuve juge qu'il n'est plus apte à continuer sans danger pour sa santé.

L'ensemble des parcours sont repérés par l'Organisation. Lors de la manifestation, tous les parcours seront balisés, ouverts et débalisés par les organisateurs.

## **ARTICLE 17 : ASSURANCES**

L'organisation souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des concurrents à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers. Une assurance individuelle est systématiquement souscrite à l'inscription (conditions de la garantie sur demande). L'assurance du matériel personnel est à la charge des participants. Le matériel prêté par l'organisateur est couvert par la police d'assurance souscrite pour l'évènement.

## **ARTICLE 18 : MODIFICATION ET ANNULATION**

Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Il se réserve également le droit de supprimer toute épreuve qui ne pourrait être disputée dans l'éthique de la course ou qui risquerait de mettre en danger les concurrents. En cas de force majeure, l'Organisation se réserve tout droit concernant l'annulation de l'évènement.

## **ARTICLE 19 : DOMMAGES MATÉRIELS**

Tout dommage au matériel mis à disposition est susceptible de réparation financière. Le montant du remboursement est fixé par le trésorier de l'association, après discussion avec le concurrent concerné.

Les systèmes de traction pour les VTT sont soumis au règlement (voir article7).

En cas de non-respect du règlement, des pénalités seront infligées par la direction de la course.

## **ARTICLE 20 : PRÉSERVATION DES MILIEUX TRAVERSÉS**

Il est strictement interdit d'abandonner des quelconques déchets en cours d'épreuve en dehors des zones de récupération prévues à cet effet (Ravitaillement, parcs VTT...). Les participants doivent suivre le balisage placé le long du parcours. Il est strictement interdit de sortir des sentiers balisés. Tout sera mis en place pour que les concurrents n'aient pas de difficulté à suivre les itinéraires prescrits.

La traversée des zones Natura 2000 implique le plus grand respect des consignes environnementales. De nombreux contrôles seront effectués et les concurrents ne respectant pas l'itinéraire imposé encourent une disqualification du Raid.

Sur l'ensemble du parcours, les participants sont tenus de rester sur les chemins balisés (GR, routes forestières...).